

■ inscription 2020/2021 ■

■ Je m'inscris

date et signature

en 1^e année de 1^{er} cycle à l'école du Qi

Nom

Prénom

■ Hébergement *selon les places disponibles, je souhaite être hébergé en :*

chambre à 3, chambre à 2, chambre individuelle.

■ Je verse un chèque d'arrhes de 630 € à l'ordre de « sarl cascade »

Ce chèque d'arrhes sera encaissé début octobre,

il implique mon acceptation des conditions générales dont j'ai pris connaissance.

..... à découper suivant les pointillés

- séminaire 1 : du vendredi 6 au dimanche 8 novembre 2020

- séminaire 2 : du vendredi 4 au dimanche 6 décembre 2020

- séminaire 3 : du vendredi 29 au dimanche 31 janvier 2021

- séminaire 4 : du vendredi 2 au dimanche 4 avril 2021

- séminaire 5 : du vendredi 18 au mardi 22 juin 2021

- tarif enseignement : 1^{ère} année
1360€ pour les 17 jours

Ce prix comprend l'enseignement et les documents de cours, auquel il faut ajouter la cotisation à l'école du Qi (10€) et la participation à l'union pro-QiGong (10€)

L'inscription à cette formation donne droit à 40% sur le prix d'enseignement de tous les stages et autres formations de Qi Gong organisés par l'école.

- tarif hébergement en pension complète :
voir au dos.

Chassagnolles
07110 JOANNAS
04 75 88 32 63
qigong@ecoleduqi.com



www.ecoleduqi.com



Les jardins du Tao

Centre d'Arts Corporels et Énergétiques

L'école du Qi

Conditions générales

Le versement du chèque d'arrhes accompagnant une inscription implique l'acceptation de l'ensemble de nos conditions générales ci-dessous ainsi que les droits définis ici : «J'autorise l'école du Qi, les Jardins du Tao et les associations dont l'école du Qi est membre, à utiliser des photographies sur lesquelles je figure, prises pendant des stages, formations ou manifestations qu'elles organisent et ceci pour leurs communications et documents, internes ou externes et sur tous supports. Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) j'autorise l'école du Qi à posséder mes informations personnelles sur un fichier informatique permettant de me contacter et de gérer le suivi de l'enseignement reçu. Il est bien entendu que vous gardez toujours un droit de regard sur celles-ci et vous pouvez procéder à toute modification de vos données ou à leur suppression en nous contactant.»

Conditions générales pour les formations

L'inscription à une formation est effective à la réception du chèque d'arrhes, dans la limite des places disponibles. Le chèque est encaissé à réception. L'engagement est annuel, le solde de l'enseignement sera réglé, en 1 à 2 chèques, lors du 1er séminaire.

En cas de désistement en cours de formation la totalité du coût de l'enseignement de l'année en cours reste dû.

En cas d'annulation de votre part la demande devra être faite par écrit :

- Les demandes reçues plus de 2 mois avant le 1er séminaire donneront lieu au remboursement des arrhes versées minorées de 60€ de frais de dossiers.

- Pour les demandes reçues moins de 2 mois avant le 1er week-end les arrhes seront conservées en totalité.

En cas d'annulation de notre part, avant le 1er week-end, l'ensemble des sommes versées sera remboursé. Si l'annulation a lieu en cours de formation, le remboursement se fera au prorata des jours annulés, et ne donnera lieu à aucun dédommagement.

S'il est prévu à l'inscription, que vous soyez absent en cours d'année, le séminaire manqué pourra être remplacé dans des conditions qui sont définies au moment de l'inscription.

Conditions générales pour les stages

L'inscription à un stage est effective à la réception du chèque d'arrhes, dans la limite des places disponibles. L'encaissement du chèque tient lieu de confirmation, (une confirmation par mail est malgré tout envoyée). Le solde de l'enseignement et la pension sont à régler à l'arrivée.

En cas d'annulation écrite de votre part : plus de 2 mois avant le stage les arrhes seront remboursées, moins de 2 mois avant les arrhes seront reconduites pour un autre stage dans les 12 mois suivants, moins de 1 mois avant les arrhes seront conservées.

En cas d'annulation de notre part, l'ensemble des sommes versées sera remboursé sans autre forme de dédommagement.

Conditions générales pour l'hébergement et les repas

Les repas et l'hébergement sont réglés sur place à chaque séminaire.

Le tarif appliqué est le dernier mis en ligne sur www.lesjardinsdutao.com ou sur www.ecoleduqi.com

Les réservations et les choix d'hébergement se font au moment de l'inscription au séminaire concerné.

Le choix d'une chambre individuelle est possible en fonction des disponibilités. L'heure d'arrivée, la veille ou le matin du séminaire, doit être précisé au plus tard 5 jours avant le séminaire idem pour les repas.

Tarif au 1^{er} juillet 2020 en pension complète pour les stages et formations de l'école du Qi.

les repas (pt déj., midi & soir), les pauses et la nuitée

- en chambre à 3 – 70€

- en chambre duo ou « couple » – 74 €

- en chambre individuelle – 87 €

la taxe de séjour (par nuitée) – 0,80 €

- déduction d'une nuitée, du repas de la veille au soir et d'un petit déjeuner pour une arrivée le matin du 1er jour:
35€ en chambre à trois, 39€ en chambre duo, 52€ en chambre individuelle.

- déduction pour une arrivée après le repas de la veille au soir – 9€

Le jour d'arrivée doit être précisé au minimum 5 jours avant le début du stage.

Aucun repas n'est déduit de la pension complète hormis le repas de la veille au soir.

Le café est servi à la fin des repas.

Le vin n'est pas fourni.

Une literie complète (draps, couette...) est fournie. Le linge et le matériel de toilette ne sont pas fournis, en cas d'oubli il est possible de louer du linge de toilette : 5 € pour le séjour.

Le ménage est à votre charge pendant la durée du séjour.

Sont compris les éventuels transports depuis l'arrêt du car de Largentière.

Si nécessaire, pour les arrivées de stage ou de formation, nous pouvons aller vous chercher la veille au soir, à

- Montélimar : 35 € /personne /trajet

- Aubenas : 20 € /personne /trajet

de participation au frais de route.

